

« Je vous écris un poème pour vous remercier de m'avoir aidée parmi mes soucis »

Vous qui m'avez soutenue.

Vous qui m'avez écoutée avec attention.

Vous qui m'avez dit des paroles de courage.

Je vous remercie.

Vous qui m'avez suivie pendant un an.

Vous qui avez tout fait pour moi.

Vous qui s'est fatiguée pour moi.

Vous qui restera toujours gravée dans mon cœur.

Je vous remercie.

Vous qui m'avez aidée à ne pas déprimer.

Vous qui m'avez tenue une perche à ma détresse.

Vous qui m'avez illuminée.

Vous qui m'avez réjouie.

Je vous remercie.

Vous qui me faites voir la lumière

Grâce à vous j'ai fait des progrès.

Vous qui me donnez le courage.

Vous qui m'avez aidée à surmonter mes épreuves.

Je vous remercie.

A chaque moment de ma vie je pense à vous, à vos bonnes actions.

Quand je déprime je pense à vous...

*Extrait d'un poème écrit par une élève de 4ème,
suivie par une assistante sociale scolaire
depuis plus d'une année.*

SOMMAIRE

✚ Les points marquants.....	7
✚ Rapport du Directeur Général.....	9
✚ Ceux que nous remercions.....	13
✚ Rapport de la Direction des Services Sociaux.....	15
✚ Rapport de la Direction des Etablissements.....	23
✚ Comptes annuels de la Fondation CASIP-COJASOR et du Bureau du Chabbath.....	27

POINTS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DE LA FONDATION CASIP-COJASOR EN 2010

- ✚ **Le service social de la Fondation** a été saisi par **7 337 foyers (soit 19 075 personnes)**. **4 952** ont bénéficié d'un accompagnement sur une moyenne ou longue durée (+ 5,7% par rapport à 2009), soit 67% des familles reçues.
- ✚ **3 958 foyers (80% des personnes suivies)**, chiffre en augmentation de 4%, ont reçu une aide financière pour un montant total de **2 035 201 €**
- ✚ **Le total des aides sociales attribuées** par l'ensemble des services de la Fondation s'est élevé à **3 337 574 €**
- ✚ **Le Bureau du Chabbath** a accueilli **1 077** demandeurs d'emploi, dont 417 nouveaux. **3 345** propositions d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi leur ont été faites. **209** ont trouvé un emploi et **272** ont bénéficié d'une formation, de conseils aux techniques de recherche d'emploi, de rédaction de lettres de motivation ou de CV. **127** nouveaux employeurs se sont fait connaître.
- ✚ **9 mars.** Acquisition du terrain 52/56 et 60 rue du Surmelin, à Paris 20^{ème} pour la construction du Foyer BRUNSWIC pour les handicapés vieillissants au prix de **6 300 000 €**.
- ✚ **Mai.** Organisation, avec le soutien de donateurs anonymes et la participation du Consistoire de Paris, d'une soirée de Bar-mitsva pour 12 jeunes suivis par le service social et leurs familles.
- ✚ **16 juin/29 août.** Présentation au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ), 71 rue du Temple, Paris 3^{ème}, de l'exposition du bicentenaire du COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE DE PARIS : « Du Comité de bienfaisance à la Fondation Casip-Cojasor : deux siècles d'action sociale ».
- ✚ Editions du catalogue « La solidarité juive » (Ed. Somogy) et des actes du colloque réalisé à l'Hôtel de Ville de Paris le 28.10.2010, sous le titre « Terre d'exil, terre d'asile : migrations juives en France aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles » (Ed. de l'Eclat).
- ✚ **Juin.** Obtention du permis de construire du Foyer BRUNSWIC.
- ✚ **Troisième campagne de collecte de l'ISF**, en conséquence de la Loi TEPA. Le montant des dons s'élève à **2 230 143 €** en augmentation de **59%** par rapport à 2009. La Fondation Casip-Cojasor est la seule institution communautaire, dont la vocation unique est l'action sociale, reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat
- ✚ **Septembre.** Début du chantier du Foyer BRUNSWIC. Fin des travaux prévue pour mars 2012.
- ✚ **28 Octobre.** Participation au séminaire organisé par l'OSE sur « l'accompagnement des survivants de la Shoah »

- ✚ **Novembre. 2 000** enfants et leurs familles, personnes âgées de la Fondation Casip-Cojasor sont gracieusement invitées à une représentation du Cirque Pinder.
- ✚ **20 Décembre.** Fin des travaux du « Centre gériatrique » de la Résidence Ignace Fink - La Colline ». Ce pavillon, inauguré le 12 mai 2011, porte le nom du Dr Léo ALPERN et marque la fin de la totale rénovation et partielle reconstruction de « La Colline » (176 lits).
- ✚ **21 Décembre.** Rencontre entre les présidents du Casip-Cojasor et d'EHPAD de l'Est de la France en vue d'un regroupement sous forme éventuelle d'un GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale).
- ✚ **Décembre. La traditionnelle fête de Hanoucca** des Services « personnes retraitées et âgées », SEPIA et Survivants de la Shoah, a réuni 600 personnes à la Salle Olympe de Gouges (Mairie du 11^e), en présence de M. Patrick BLOCHE, député-maire du 11^e et de Mme Liliane CAPELLE, adjointe au Maire de Paris, conseillère chargée des seniors et du lien intergénérationnel.
- ✚ **Visite de M. Gilles BERNHEIM, Grand-Rabbin de France,** à la Résidence Amaraggi pour l'allumage de la 7^e bougie de Hanoucca.
- ✚ **Le service SEPIA** a reçu **8 041** appels téléphoniques et a livré **12 900 repas** à domicile ou en institutions. **5 000** personnes ont participé aux activités du service SEPIA/Rescapés de la Shoah.
- ✚ **Les établissements de la Fondation CASIP-COJASOR** ont rempli leur mission. Les taux d'occupation ont été les suivants :

✓ Hôtel social (74 lits) – Paris :	100%
✓ Etablissements pour personnes âgées :	
▪ Foyer-logements « Moïse Léon » (44 logements) – Paris :	99%
▪ Foyer-logements « Villa Jacob » (38 logements) – Nice :	97%
▪ Résidence « Amaraggi » (80 lits) – Paris :	94%
▪ Résidence « Claude Kelman » (75 lits) – Créteil :	97%
▪ Résidence « Les Jardins de Marlioz » (80 lits) – Aix-les-Bains :	96%
▪ Résidence « Ignace Fink - La Colline » (174 lits) – Nice :	68%
✓ Foyer « Michel Cahen » pour handicapés (41 studios) – Paris :	91%
✓ Service d'accompagnement à la vie sociale (50 places) – Paris :	93%
✓ Halte-garderie « Suzanne & David Lévy » (43 places) – Paris :	95%

N.B. : Dans les établissements, le taux tient compte des absences des résidents pour hospitalisation par exemple, du délai nécessaire à rénover une chambre entre deux résidents ou des travaux en cours de réalisation (Nice).

RAPPORT MORAL 2010

2010 : AN 1 DE LA REFORME SOCIALE

Avec l'entrée en fonction des Agences régionales de santé (ARS), le 1^{er} avril 2010, une nouvelle époque de l'action sociale a commencé. Les règles du jeu ont changé et l'Etat a repris l'initiative dans un domaine où, depuis des décennies, les associations étaient les agents du changement et du développement.

« La généralisation du recours aux **appels à projet** constitue un renversement de logique institutionnelle qui redonne l'initiative aux autorités publiques. »¹. Cette procédure («*potentiellement très descendante, dirigiste et concurrentielle* » selon l'Uniopss), administrativement lourde, écartera les associations n'ayant pas une importance suffisante.

Sous la pression des instances européennes, une logique nouvelle inspirée du monde marchand « aboutit à faire relever de la sphère économique la majeure partie des services sociaux. »². Ainsi, « les relations entre collectivités territoriales et associations du secteur social sont marquées par un passage d'une logique de partenariat à une **logique de prestation de service**, par le biais de la mise en concurrence »³

La mise en place de structures de concertation (conférences régionales ou spécialisées, d'appel à projet, schéma régional etc.) complexifie la coordination sociale. Préfet régional ou départemental, Président du Conseil général et directeur de l'ARS ont chacun leurs compétences, que les acteurs sociaux ont encore de la peine à distinguer.

UNE REFORME MAL COMPRISE DES ASSOCIATIONS ...

L'objectif largement affirmé est de mieux encadrer les dépenses sociales et de mieux répondre aux besoins exprimés. « *Ne réduisez pas la dette au détriment de la solidarité* » demandait le Président de l'Uniopss dans une lettre au Président de la République. Cette nouvelle politique a pour conséquence le gel des budgets de nos établissements (malgré l'inflation et la hausse normale des salaires), la difficulté de maintenir la qualité de nos prestations, alors qu'elle devrait croître, et la limitation des initiatives associatives pour le développement de structures, ressenties comme nécessaires par les acteurs sociaux proches du terrain.

Ces préoccupations sont largement partagées par l'ensemble des associations, et parmi elles celles de notre communauté : « La concentration, l'instrumentalisation ou la standardisation ne sont pas dans (les) « gènes » (des associations). Pourtant elles sont prêtes à se regrouper, à coopérer dans le respect de leurs projets associatifs. »⁴. C'est dans cet esprit que dès le 21 décembre 2010, les dirigeants de quelques **EHPAD de la communauté** (Casip-Cojasor, Elisa - Strasbourg, Home israélite - Metz - Bénichou - Nancy) se sont réunis pour réfléchir à une **mise en commun de certains moyens** dans le cadre d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), nouvelle structure préconisée par l'Etat pour regrouper des institutions ayant des objectifs communs.

¹ « Autorisation des établissements et services : une nouvelle procédure par appel à projet » Marjolaine Minot, adjointe au chef de bureau des affaires juridiques de DGCS in Année de l'action sociale 2011, p. 11. Dunod éditeur

² « Europe : les services sociaux sous le coup du droit communautaire » Carole Salères, Conseillère technique à l'UNIOPSS, in op. cit. p. 83

³ Idem p. 90

⁴ Hubert Allier, directeur de l'Uniopss, Rentrée sociale des associations sanitaires, sociales et médico-sociales in Union sociale, sept. 2010

...ET QUI POSE DES PROBLEMES PARTICULIERS A LA COMMUNAUTE JUIVE

Dans ce contexte, nous nous posons deux questions :

La première est de savoir si l'action sociale de la communauté juive a sa place dans l'action nationale.

Les pouvoirs publics reconnaissent-ils notre travail en faveur de Français, certes minoritaires, mais qui ont droit à ce que leurs attentes dans le domaine social soient satisfaites ?

Cela nous paraît évident. Les institutions juives, reconnues et appréciées jusqu'à présent, doivent trouver leur place dans cette nouvelle organisation. Nos statuts, approuvés par le Conseil d'Etat, nous font devoir de répondre principalement aux besoins de la communauté juive, sans exclusive. Cette priorité, accordée aux personnes auxquelles les objectifs de la Fondation Casip-Cojasor s'adressent, ne devrait pas poser problème, dans la mesure où de très nombreuses autres structures, au plan local ou régional, peuvent accueillir les personnes non concernées.

En outre, les principes mêmes de la laïcité impliquent **le droit pour chacun de pratiquer librement sa religion**. La « Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance » de la Fondation nationale de gérontologie précise que « toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie » et « doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins ».

Encore faudrait-il que ce lieu de vie collectif existât ! Ce qui en dehors des structures mises place par la communauté juive n'est pas le cas !

Comme en témoigne le **taux élevé de remplissage de nos établissements** et les nombreuses et pressantes demandes d'admission, notre Fondation remplit pleinement son rôle, dans l'intérêt tant de la communauté juive que de la communauté nationale.

La deuxième question est celle du financement de l'action sociale communautaire. Car l'on pourrait considérer que son action, certes légitime, n'autorise pas un financement public compte tenu de sa composante « juive ». Pourtant **la Fondation Casip-Cojasor n'est pas une organisation religieuse**. Rappel historique : dès 1887, le Comité de bienfaisance israélite de Paris, ancêtre du CASIP, était reconnu d'utilité publique et se séparait administrativement du Consistoire israélite de France, anticipant la loi de séparation de 1905. La Fondation Casip-Cojasor prend en charge des juifs athées ou religieux, pratiquants ou non, auxquels d'autres services ne sont pas en mesure de répondre⁵. Ces services d'ailleurs, et parmi eux les services publics, s'adressent à nous pour obtenir aide, accompagnement ou prise en charge.

Si elle respecte les pratiques de la communauté juive, la Fondation Casip-Cojasor est ouverte à tout demandeur. Mais les services spécifiques rendus par nos établissements (nourriture cachère, respect des fêtes juives, des rites mortuaires), s'ils sont un plus pour le résident juif, ne représentent rien pour le candidat non-juif. Devrait-on refuser l'admission dans un tel établissement d'un juif pratiquant pour satisfaire à une exigence idéologique de « mixité sociale » ? Ce serait une action sociale illogique et inefficace.

Les établissements publics ou privés d'autres obédiences sont non seulement inadaptés à la pratique du judaïsme, mais se refusent souvent à tout compromis s'agissant d'un public minoritaire. La nourriture cachère par exemple n'y est pas admise pour des raisons vétérinaires.

Bien entendu, au sein de nos services et établissements, aucune forme de prosélytisme, aucune action éducative religieuse ne sont exercées. Le personnel est de toutes origines. Chacun est libre de sa pratique individuelle. Les frais entraînés par des programmes culturels ou des cérémonies religieuses sont intégralement pris en charge par les fonds propres de la Fondation.

⁵ Voir la brochure éditée par la Fondation Casip-Cojasor « Pourquoi un organisme social juif ? » Gabriel Vadnai, directeur général. Novembre 2008

La Fondation Casip-Cojasor a suffisamment donné la preuve, si besoin était, de son insertion dans les dispositifs publics et fait partie de nombreuses fédérations : URIOPSS, ADIL, FNARS, Centre français des fondations, Pact de Paris, etc.

Le refus de financer les besoins sociaux particuliers des Français juifs pourrait avoir un caractère discriminatoire. C'est donc un souci que nous devons partager avec les autorités, nos instances sociales représentatives et nos administrations de tutelles.

Pendant des décennies, **nos relations avec les administrations ont été harmonieuses** : ces dernières ont apporté un plein soutien à nos initiatives et des financements limités, mais significatifs. Mais, avec la réforme sociale et les appels d'offres nous nous sommes heurtés à certaines incompréhensions – soit à cause notre identité juive qui s'accommode mal de l'uniformisation des règles, soit en raison de notre dimension relativement modeste comparée aux grandes institutions nationales. Ainsi, récemment, la CAF a motivé en partie son refus d'un agrément pour notre service de médiation familiale en arguant que notre « Fondation n'était pas réellement ouverte ». Sur quelle justification, nous ne le savons pas. Dans le cas de notre service de tutelles, sa petite taille (200 dossiers en charge) a permis à la DASES de justifier un refus d'agrément pour un financement (les MASP) que celle-ci destinait à des associations plus importantes, afin de limiter le nombre de ses interlocuteurs et faciliter l'encadrement des organismes agréés.

Derrière ces interrogations se jouent à la fois **la reconnaissance de notre travail communautaire et son financement futur**. Pour l'heure, si les budgets des établissements notamment non pas été réévalués comme le justifierait la conjoncture économique, les subventions sont restées stables et les projets en cours ont reçu les soutiens promis. C'est le cas des travaux réalisés à l'EHPAD de Nice (dont le pavillon Alpern a été inauguré par M. Christian ESTROSI, député-maire le 12 mai 2011), ainsi que pour ceux en cours dans le 20^e arrondissement de Paris pour la réalisation du Foyer Brunswic destiné aux handicapés mentaux vieillissants. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Arriverons-nous à faire émerger auprès des pouvoirs publics les besoins spécifiques, certes minoritaires mais légitimes, des personnes nécessiteuses de la communauté juive ?

DES FINANCEMENTS GLOBALEMENT STABLES

Les **subventions** de la Claims Conference, de la Fondation Rothschild, de la CAF, de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, du département de Paris, de la DASS, devenue ARS, du Ministère de la justice et du FSJU pour le Bureau du Chabbath, sont restées globalement stables ou ont légèrement augmenté, atteignant un total de 3 043 000 €. Les subventions publiques restent limitées dans l'ensemble de notre budget (963 000 € soit 2,8% de nos dépenses). Leur importance réside dans le fait qu'elles témoignent de la reconnaissance du travail que nous réalisons. L'essentiel de notre budget provient des participations des usagers (34,9%), des dons et legs des membres de la communauté juive (20%) et des produits de nos fondations (12,5%). Le montant de la prise en charge à l'aide sociale des résidents impécunieux de nos établissements est de 7 651 000 € (soit 23,3% de nos dépenses).

Les **donateurs** de l'ISF ont été particulièrement généreux avec une collecte d'un montant de 2,2 millions d'euros, témoignant de leur attachement à notre action. L'ensemble des dons a atteint **4 847 000 € (+ 10,3%** par rapport à l'année 2009).

Au moment de la rédaction de ce rapport, les perspectives de collecte pour 2011 restent floues. Le délai de paiement de l'ISF a été reporté au 30 septembre 2011 – repoussant d'autant nos entrées financières prévues en juin – et les détenteurs d'un patrimoine inférieur à 1 300 000 € seront, dès cette année, exemptés d'ISF. Un calcul approximatif fait craindre une perte de 50 % sur le montant de cette collecte.

UN DEVELOPPEMENT CONTINU DE NOS ACTIVITES

Nos **services sociaux** restent les plus importants de la communauté juive française par le nombre de personnes accueillies, les montants attribués en aide directe aux plus démunis et le nombre de programmes réalisés dans l'année.

Notre mission principale est d'être un service d'accueil généraliste, répondant à tous ceux qui ont des besoins matériels de première nécessité. Dans l'ordre décroissant des aides distribuées, le logement, la santé, les aides alimentaires sont les postes budgétaires les plus élevés – parmi les problèmes les plus criants de notre société.

Le **service social scolaire**, développé à l'initiative du FSJU qui apporte un financement aux écoles, a démontré sa nécessité dans les écoles visitées. Très rapidement ont été détectés parmi les élèves et leurs familles de graves carences et des actions ont été mises en place. Mais tant les budgets du FSJU que ceux des écoles peinent à soutenir cet important travail dont l'avenir est sérieusement remis en cause. La disparition du service scolaire serait, osons le mot, une tragédie pour les écoles, les familles et surtout les enfants.

Le 9 mars 2010 a été formellement acquis le terrain rue du Surmelin, Paris 20^e et, dans un délai record, le permis de construire a été obtenu. **Les travaux du Foyer Brunswic**, destiné à 60 handicapés mentaux vieillissants, ont commencé en septembre et devraient se terminer en Mai 2012. Premier foyer de ce type de la communauté juive, il fait partie d'un programme de 300 lits décidé par la Ville de Paris pour les 5 années prochaines.

Le 20 décembre 2010 a été délivré le certificat de conformité du **Pavillon Alpern**, dernière tranche des travaux réalisés dans notre EHPAD de Nice. Ainsi ce splendide fleuron de notre fondation, l'une des plus belles maisons de personnes âgées de France, peut-il accueillir aujourd'hui 176 résidents, dans les meilleures conditions.

L'activité de notre service **SEPIA/Survivants de la Shoah** a été particulièrement intense. Antenne de la Claims, ce service accomplit les démarches administratives en vue d'obtenir des indemnités, de régulariser des dossiers ou de déposer des recours pour les rescapés de la Shoah. Il apporte des aides très importantes pour le maintien à domicile. Il a aussi développé un programme culturel et récréatif unique et de haut niveau qui réunit des centaines de personnes isolées et âgées, à l'occasion de conférences, sorties, visites de musée, fêtes diverses. Depuis deux ans déjà, nous réfléchissons à **créer un lieu de rencontre adapté**, à proximité du domicile de nos usagers. Pour des raisons financières, le projet n'a pu encore aboutir, mais en début 2011, un local correspondant à nos besoins pourrait nous être donné en location par la Fondation Rothschild.

Enfin, dans la suite de notre bicentenaire, **l'exposition « La solidarité juive : deux siècles d'action sociale du Comité de bienfaisance à la Fondation Casip-Cojasor »**, a été présentée avec succès au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) entre le 16 juin et le 29 août 2010.

Année active, au cours de laquelle le travail traditionnel a été accompli avec constance et efficacité et de nouveaux projets réalisés, 2010 a été une année difficile, comme cela ressort des rapports des différents services. Mais cela n'a-t-il pas toujours été le cas depuis de très nombreuses années ? Nous sommes reconnaissants à tous ceux, responsables de notre Fondation, financeurs, donateurs, bénévoles et salariés, de leur engagement profond en faveur de notre Fondation. Grâce à eux, les difficultés inhérentes à tout travail social ont été surmontées et le seront très certainement à l'avenir.

Gabriel VADNAĪ
Directeur Général
de la Fondation CASIP-COJASOR

CEUX QUE NOUS REMERCIONS

La Fondation CASIP-COJASOR est dirigée par un **Conseil d'administration** de 15 personnes, dont trois représentants des pouvoirs publics, qui s'est réuni trois fois en 2010. Le **Bureau exécutif**, constitué de six personnes, gère les affaires courantes au cours de ses réunions mensuelles (8 en 2010) par délégation du Conseil d'administration. Son travail bénéficie du soutien des commissions « salaires » et « budget ».

Au 31 décembre 2010, la Fondation CASIP-COJASOR comptait **451 salariés, dont 45 cadres**. Le Conseil de direction (staff), composé de six personnes, sous la responsabilité du directeur général, s'est réuni tous les quinze jours. Les chefs de services et d'établissements parisiens ont un conseil toutes les trois semaines.

Nous remercions les salariés et les cadres, qui après avoir servi avec compétence et dévouement notre Fondation, ont fait valoir leurs droits à la retraite, et en particulier :

- ✚ Madame Liliane GHEBALI, assistante de direction auprès de la direction des services sociaux, qui a servi le CASIP durant 19 années.
- ✚ Monsieur Jacques BLUM, Directeur des projets immobiliers, ingénieur ETP de formation, membre du staff de direction. Au cours des 16 années de service au sein de la Fondation CASIP-COJASOR, il a dirigé les travaux de construction des Résidences « Amaraggi » et « Claude Kelman », rénové et restructuré « Les Jardins de Marlioz » à Aix-les-Bains et « Ignace Fink - La Colline » à Nice, préparé les travaux de construction du Foyer Brunswic. Il a aussi porté le projet de programme informatique « Guimel » de gestion du service social. Ses compétences dépassaient largement le seul domaine de l'immobilier et son apport au fonctionnement de la Fondation a été très souvent décisif.

Partenaires indispensables de la Fondation CASIP-COJASOR, **les financeurs privés et publics** lui donnent une grande partie des moyens de son action :

- ✚ la CAF,
- ✚ la Claims Conference,
- ✚ les Conseils généraux des Alpes Maritimes, de la Savoie et du Val de Marne,
- ✚ la Ville de Paris,
- ✚ la DASES,
- ✚ les DDASS,
- ✚ la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
- ✚ la Fondation Rothschild,
- ✚ l'Association SACTA-RACHI.

Sans les donateurs et testateurs qui ont apporté **4 847 000 €** au fonctionnement de la Fondation en 2010, celle-ci non seulement n'aurait pas pu répondre à l'attente de ses usagers, mais n'aurait pas la légitimité et la représentativité que lui reconnaissent pouvoirs publics, administrations nationales et associations partenaires.

Un remerciement particulier à M. Gilbert EDELSTEIN, Président du Cirque PINDER, qui a offert **2 000** places aux enfants et à leurs familles à l'occasion de Hanoucca.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Fonds Albert SCHUL, créé par M. et Mme Gilbert ROOS, qui a permis d'abonder le budget de l'action sociale et au Fonds ARIK, dont le produit est entièrement consacré à notre action sociale, en particulier au paiement des « mutuelles santé » et « assurances habitation » des familles les plus défavorisées.

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

(8 rue de Pali-Kao – 75020 Paris)
(3 boulevard Albert Camus – 95200 Sarcelles)

Directrice : Claudine SALAMON

La réorganisation du secteur social et médicosocial, prévue de longue date mais plusieurs fois reportée, est à présent mise en œuvre. Elle se traduit par une répartition nouvelle des compétences entre ARS (Agences Régionales de Santé) et DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement). Ce dernier organisme devient notre interlocuteur, car il pilote désormais les politiques régionales d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes vulnérables pour Paris et la petite couronne et gère les budgets dédiés. Un premier effet que nous constatons est la mise en place d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale) pour évaluer les hébergements et orienter les demandeurs, groupement dont le but déclaré est d'obtenir une meilleure « visibilité » des besoins du public parisien dans le domaine de l'hébergement et du logement.

Des contacts ont été pris avec les responsables et se poursuivront en 2011 pour faire connaître et tenter de faire reconnaître les spécificités de notre projet de service.

I - NOUVEAUX SERVICES

1) POLE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES HANDICAPEES « POL'HANDICAP »

Ce service, créé l'an dernier traite quotidiennement des demandes nouvelles. Les appels divers qui sont reçus par le foyer Michel Cahen ou/et par le SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale), sont redirigés le cas échéant vers notre assistante sociale qui procède à une évaluation et engage le travail avec les familles. Des demandes parviennent à présent des services communautaires et des relations de travail existent avec l'association Naguilah. Des contacts sont également pris avec les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) qui gèrent toutes les prestations spécifiques. Les demandes sont nombreuses pour les vacances, aussi nous avons utilisé un budget particulier pour financer des séjours spécialisés toujours coûteux. En effet, ce temps de vacances permet aux parents de « souffler » en étant soulagé pour un temps de leur lourde charge quotidienne.

2) MEDIATION FAMILIALE

Créé le 1^{er} septembre 2008, ce service a su trouver sa place au sein de la Fondation et auprès des services extérieurs en prouvant son utilité dans le suivi des familles en difficulté. Ce service mène des actions de communication ciblées, entre autres auprès des travailleurs sociaux, des assistantes sociales scolaires et des écoles juives ; il reçoit toute personne qui s'adresse directement à lui ou est orientée par les travailleurs sociaux de notre service social. Les résultats de ses interventions auprès des familles parlent pour lui, et prouvent sa croissance et son développement sur l'année 2010 (nous constatons une augmentation de 78% de son activité par rapport à celle de 2009).

- ✚ 53 dossiers ouverts,
- ✚ 11 médiations ont abouti à un accord,
- ✚ 108 adultes y ont participé,
- ✚ 54 enfants sont concernés,
- ✚ 72% des conflits concernent des divorces ou séparations,
- ✚ 12% concernent les relations grands-parents et petits-enfants.

Le médiateur, tiers neutre, indépendant, et impartial, formé aux techniques de communication et de négociation, est devenu un partenaire essentiel vers lequel se tournent les travailleurs sociaux lorsqu'ils constatent des situations de violence, des ruptures de liens, un manque de dialogue, ou des conflits dans les familles.

Le service médiation a développé son partenariat avec les services publics. Il est présent ½ journée par mois au Tribunal de Grande Instance de Paris et reçoit les familles à la demande des juges aux affaires familiales.

Il a été convenu par ailleurs que les médiatrices tiendront une permanence au Point d'Accès aux Droits du 20^{ème} arrondissement dont la responsable a sollicité directement le service.

Un projet est également en cours avec la permanence sociale d'accueil de Belleville du CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris).

Nous avons présenté une demande de subvention auprès de la CAF et de la Cour d'Appel de Paris dont nous attendons le résultat.

3) PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Un travailleur social du service, qui a obtenu un master II de psychologue du travail, nous a proposé une expérience novatrice. Il accueille les demandeurs d'emploi qui se trouvent en situation d'échecs répétés. En effet, de nombreux usagers ne sont pas en état de travailler, ont besoin au préalable de soins médicaux, d'une aide à l'élaboration de leur projet professionnel, d'une aide à l'écriture ou à la réécriture de leur curriculum vitae. Il nous semble important d'apporter cette approche nouvelle à ce public, ce qui diversifie les types de prises en charge offertes par notre service. Nous ferons le bilan de ce travail dans quelques mois pour en mesurer l'efficacité.

II - PROJETS COMMUNAUTAIRES

1) INTERVENTIONS AUPRES DES SERVICES EXTERIEURS

a) Séminaire de l'OSE

Le séminaire européen de l'OSE, « **accompagnement des survivants de la Shoah** », s'est tenu du 10 au 12 octobre 2010

Les interventions se sont déroulées avec traductions simultanées face à un public de cinquante personnes : professionnels du social et délégation de représentants d'associations juives anglaises, russes, ukrainiennes et moldaves.

L'activité de nos services dans ce domaine était au programme et nous avons présenté l'histoire de la Fondation CASIP-COJASOR, les conditions de la création du service pour les survivants de la Shoah, le travail social spécifique, l'aide à l'obtention des indemnités et l'organisation d'activités conviviales. Nous avons rappelé également l'existence du bureau de la Claim's installé dans nos locaux.

b) GIG social de Lyon : « Enjeux et défis de l'action sociale juive »

Ce GIC social organisé à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du FSJU, à Lyon, en juin 2010, avait pour vocation de tracer de façon prospective l'action sociale juive des années à venir.

Après avoir rappelé en introduction le rôle joué par le FSJU dans la coordination et la construction d'une action sociale juive dynamique et novatrice depuis 60 ans, les différents ateliers et tables rondes se sont attachés durant ces deux jours à comparer les expériences intra et extra communautaires autour de trois axes principaux :

- ✚ Singularités identitaires des projets associatifs.
- ✚ Ressources humaines professionnelles et bénévoles.
- ✚ Réseau, mutualisation et regroupement.

Il est bien regrettable que ces déclarations paraissent si théoriques et ne correspondent que de loin à ce qui est vécu dans le travail quotidien par nos équipes.

2) BAR-MITZVOT COLLECTIVES

Pour la troisième année consécutive, des donateurs anonymes ont souhaité nous confier l'organisation d'une fête pour des bar-mitzvot collectives pour 12 enfants du service social. Ceux-ci sont issus de familles défavorisées qui ne peuvent offrir cette fête à leurs enfants. Avoir, « comme tout le monde », la possibilité d'être fêté, mis à l'honneur, accueilli comme un nouvel adulte dans la communauté représente un moment précieux, inoubliable, qui restaure l'estime de soi de ces enfants. Un beau projet que chacun souhaite voir pérenniser.

III - FORMATION DU PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL

1) NOUVEAU METIER : « TECHNICIEN MEDIATEUR SOCIAL »

Le service des personnes âgées est heureux de pouvoir faire une expérience novatrice par l'embauche d'un administratif « **technicien médiateur social** ». Son travail consiste à prendre en charge les aspects purement administratifs (aide à la constitution de dossiers d'A.P.A ou de dossiers d'admission en établissement...) ainsi qu'à accompagner les usagers dans des démarches, à des rendez-vous médicaux, par exemple. Il s'agit d'effectuer des tâches qui feront gagner du temps aux travailleurs sociaux ; ceux-ci pourront ainsi se concentrer sur l'aspect purement social du travail.

Nous ferons le bilan de cette répartition de l'activité après quelques mois.

2) NOUVELLE EXPERIENCE D'EMBAUCHE

Nous accueillons pour la première fois un futur travailleur social qui prépare un **BTS « services et prestations sanitaires et sociales »** permettant d'accéder aux métiers du social par la voie de l'alternance. Cette personne sera formée pendant deux ans au service social avec un contrat de professionnalisation. Nous espérons, si tout va bien, la recruter par la suite.

3) FORMATIONS INTERNES

En 2010, nous avons poursuivi les formations des travailleurs sociaux par :

- ✚ **La formation à l'action sociale communautaire** pour les nouveaux travailleurs sociaux, dispensée par l'ILA sur le sens des fêtes juives, l'histoire de la communauté juive de France et de ses institutions.
- ✚ **La formation à l'approche systémique**, méthode de travail sur les systèmes familiaux, technique mise en pratique dans de nombreux services et qui doit être connue des travailleurs sociaux.
- ✚ **La supervision individuelle et les études de cas en réunions de synthèses**, qui permettent une réflexion sur la méthodologie et l'action à mener dans les familles et d'affirmer aussi notre position institutionnelle dans les décisions à prendre.

4) APPLICATION INFORMATIQUE « GUMEL »

Après quatre années consacrées au développement d'une application spécifique, de mises au point techniques, de formation d'un personnel social difficile à convaincre, car soucieux (et nous pouvons le comprendre) de préserver l'essentiel de son temps pour l'accompagnement du public en difficulté, nous avons abouti à une bonne maîtrise de notre outil.

Si la perfection n'existe pas et si les « bugs » informatiques provoquent de temps à autre des montées de stress dans l'équipe, chacun s'accorde à dire aujourd'hui que le travail administratif est plus rapide, les travailleurs sociaux plus autonomes et la gestion des programmes facilitée.

IV - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

1) POPULATION ACCUEILLIE DANS LES SERVICES

Nombre de familles « suivies » par service :

Service Accueil, Orientation, Evaluation	238	
Service familial Paris	1 440	
Service familial banlieue	980	
Centre social du Val d'Oise	446	
Service personnes âgées et retraitées	1 586	
Service réfugié	95	
CADI	167	
Total	4 952	(4 680 en 2009)

Les services sociaux ont reçu **7 337 familles** (7681 en 2009) soit **19 075 personnes**.

4 952 familles, (4680 en 2009) soit **67% des familles reçues**, ont bénéficié d'un accompagnement social sur une moyenne ou longue durée (61% en 2009).

3958 familles ont été **aidées financièrement** (3801 en 2009) pour un montant global de **2 035 201 €**.

2) VERS UNE STABILISATION DES DEPENSES

- ✚ **Les aides alimentaires** : nous poursuivons, à travers les aides directes que nous octroyons, notre politique visant à renforcer les aides essentielles au bien-être de notre public et parmi elles l'aide alimentaire reste notre priorité. Le partenariat étroit que nous avons développé avec des commerçants et des restaurants sociaux, nous permet de distribuer cette aide presque exclusivement sous forme de bons alimentaires et de « tracer » parfaitement leur utilisation grâce à notre application informatique. Nous observons une augmentation de 13% de ce poste budgétaire, révélateur de la perte de pouvoir d'achat des familles.
- ✚ **Les aides exceptionnelles de la Ville de Paris** : nous avons été particulièrement vigilants cette année à l'évolution de l'organisation de l'attribution des aides exceptionnelles par les comités consultatifs des arrondissements parisiens, avons participé à ces comités et avons ainsi obtenu des aides légales pour nos usagers.
- ✚ **Les aides au maintien à domicile** : un renforcement des fonds de la Claims nous a permis d'aider davantage le public âgé pour des prestations de maintien à domicile ; un montant de 60 230 € a été attribué sur ce fonds extérieur.

- ✚ **Les aides à l'hébergement et au logement** : nous avons constaté cette année plus encore, les effets de la réduction des possibilités offertes par les services psychiatriques. De nombreux usagers présentant des troubles graves se sont adressés à notre service pour être hébergés en hôtels. Nous n'avons pas toujours pu répondre à ces demandes et les avons orientées vers des services de soins. Nous touchons là, en effet, les limites des possibilités de prises en charge d'un service social non médicalisé. Nos dépenses en hébergement hôtelier ont diminué cette année. Elles s'élèvent à **460 761 € pour 86 personnes accueillies** en « hôtels au mois ».

Deux subventions publiques atténuent les dépenses engagées, à hauteur de 39,50 % :

- ✚ La subvention **ALT** (allocation de logement temporaire), que nous percevons pour chaque hébergement de 29 jours consécutifs : **134 670 €**
- ✚ La subvention « **urgence sociale** » : **47 272 €**

Il reste à notre charge une dépense effective de **278 819 € en 2010**(319 660 € en 2009).

Il est à noter que **15 700 €** correspondent à notre contrat de groupe d'aide à *l'assurance habitation* dont bénéficient **185 familles en 2010**.

- ✚ **La Mutuelle complémentaire santé** : + **23%**. Cette augmentation nous a engagés dans une nouvelle démarche comparative qui a abouti à la décision de changer de prestataire. Des conditions particulièrement avantageuses nous ont été proposées par le GAN pour l'année 2011, qui nous permettront une économie très significative de 40%. Nous sommes conscients que, du fait du désengagement progressif de la sécurité sociale, les mutuelles répercutent leurs nouvelles charges sur le montant des cotisations. Nous restons vigilants mais conscients également de l'importance de proposer une bonne couverture santé à notre public. Le programme **concerne 1 160 personnes adhérentes dont 177 personnes sont survivantes de la Shoah. Pour ce public, une subvention de la FMS** (Fondation pour la Mémoire de la Shoah) atténue nos dépenses.

- ✚ **Les aides pour les fêtes** (essentiellement Pourim et Pessah) et une participation forfaitaire aux frais d'obsèques, qui ne peuvent être attribuées par les services sociaux publics, incombent intégralement à notre service. En 2010, **1416 familles** ont reçu une aide pour **Pessah**, d'un montant total de **78 858€**

- ✚ **Les aides aux vacances familiales** : **91 204 €**:

- **206 enfants** sont partis en colonies de vacances ou ont bénéficié de séjours en centres aérés.
- **96 familles** ont été aidées pour des vacances familiales ; des bourses ont été octroyées à 36 jeunes adultes handicapés.

La contribution de la communauté ACTI/Montevideo à notre programme vacances s'est élevée à **3 000 €** et à **5 637€** pour des aides aux familles tout au long de l'année.

3) FONDS ARIK ET EVA

401 493 € ont été attribués aux aides et programmes dont ont bénéficié les personnes âgées du service social.

Ces fonds ont été utilisés pour les programmes suivants :

- ✚ **Aides exceptionnelles** : **34 304 €** pour des dépenses importantes auxquelles les personnes à faible budget ne peuvent faire face : complément d'heures d'aides à domicile, aménagement de la maison, repas, aides aux loisirs. **143 aides** ont été accordées sur ce fonds.

- ✚ ***Voyage en Israël en juin 2010*** destiné à des personnes découvrant ce pays pour la première fois ou n'y étant pas allé depuis très longtemps. Coût : **40 189 €** pour **23 participants**.
- ✚ ***Prise en charge financière de la cotisation mensuelle de la mutuelle complémentaire santé*** pour **411 personnes âgées : 327 600 €**

V - CONCLUSION

L'année 2011 s'annonce préoccupante sur le plan social et les médias évoquent déjà une année 2012 sans aucune mesure favorisant la relance économique.

C'est ainsi qu'aucun dispositif nouveau n'est prévu pour améliorer la situation de ceux qui ne sont plus dans l'emploi, pour les chômeurs et les minima sociaux. Une augmentation du nombre des personnes touchées par la précarité semble donc inéluctable.

Nous craignons aussi que la volonté des pouvoirs publics de restreindre les budgets et de centraliser les dispositifs d'aide dans les domaines essentiels de l'action sociale ne devienne bientôt un modèle unique. Les associations peuvent craindre d'être ainsi dépossédées de leurs techniques propres de travail, que peu de place soit laissée à l'expression des usagers qui souhaitent, pour la majorité d'entre eux, choisir leur service social et que finalement des décisions purement administratives ne s'imposent à tous.

Dans ce contexte économique et social difficile, nous sommes plus que jamais convaincus de l'absolue nécessité de poursuivre notre mission, afin que s'impose à tous la légitimité d'un grand service social communautaire qui, par la qualité de son action quotidienne auprès des plus démunis, a toujours su mener de pair solidarité et professionnalisme.

DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

Aides alimentaires

✚ complément de budget	
✚ Bons de viande	
✚ Repas	315 238,07 €

Aides communautaires

✚ aides pour les fêtes	
✚ frais de culte (obsèques, bar-mitzvot)	112 065,00 €

Aides aux vacances

✚ colonies	
✚ centres aérés	
✚ vacances familiales	
✚ handicapés	91 204,59 €

Aides à la scolarité

21 563,96 €

Aides à la réinsertion socioprofessionnelle

✚ transport	
✚ frais administratifs	
✚ aides à l'emploi	45 957,06 €

Logement / Hébergement

✚ aides au logement	226 808,93 €
✚ hébergement en hôtel	474 253,00 €
✚ assurance habitation	15 697,00 €

Aides aux frais de santé

47 571,08 €

Mutuelle complémentaire

✚ cotisations mensuelles	696 335,00 €
--------------------------	--------------

Total général :

2 046 693,69 €

(1 947 743,74 € en 2009)

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS

Directeur : Claude METTOUDI

2010 : RATIONALISATION DES SOINS

2010 a été une année difficile pour nos EHPAD, tant au niveau de l'Etat que des Conseils généraux. L'installation des ARS en juillet 2010, la mise en œuvre de la loi HPST, la création des territoires de soins, l'application des tarifs de convergence ont perturbé le fonctionnement de nos établissements, et créé des tensions avec nos organismes de tutelles.

La mise en œuvre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires et les contraintes budgétaires ont incité nos établissements à tout mettre en œuvre pour garantir aux usagers la meilleure qualité de service avec des moyens restreints et des obligations accrues.

Nos résidences de personnes âgées sont au cœur de ces difficultés, avec des exigences supplémentaires d'efficacité.

Dans ce contexte, notre seule force tiendra dans notre capacité d'anticipation et de coopération avec des institutions aux objectifs proches des nôtres. Compte tenu de ces figures imposées, la communauté juive aura du mal à se faire entendre.

Au cours du second semestre 2010, le gouvernement a confirmé sa volonté de réduire le nombre des structures sociales, actuellement au nombre de 30 000, à 3 000. Les petites associations seront menacées d'être absorbées par les plus grandes ou de disparaître. Ces regroupements pourraient avoir un caractère autoritaire et risquent de ne pas tenir compte des valeurs identitaires de ces associations.

Notre Fondation, consciente de ces difficultés à venir, a anticipé en répondant positivement à la demande de concertation de trois établissements de l'Est de la France (Elisa de Strasbourg, Home israélite de Metz et Simon Benichou de Nancy). La finalité de ces rencontres consisterait à mettre en place un **Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale (GCSMS)**, permettant la mutualisation de moyens humains et de gestion et d'assurer la sauvegarde de l'identité juive. Une convention est en cours d'élaboration et sera discutée au cours du 1^{er} semestre 2011.

Par ailleurs, parmi les autres difficultés, nous avons pu constater que la plupart des admissions réalisées en 2010 dans nos établissements, concernaient des résidents d'un âge plus avancé, donc plus dépendants. Quant aux résidents présents, ils ont connu une forte dégradation de leur état de santé et de nombreuses hospitalisations. Compte tenu de leur âge et du niveau de dépendance le nombre de décès est important (30% de la population accueillie).

Nos équipes soignantes, malgré une expérience en gériatrie confirmée, se heurtent aux difficultés de la prise en charge de nos personnes âgées, pour beaucoup en fin de vie (mise place de H.A.D ou soins palliatifs). En nombre insuffisant, elles doivent aussi répondre à la douleur, voire à l'incompréhension des familles face à la perte, parfois brutale, de leurs parents.

Pour répondre aux exigences administratives, nous avons dû mettre en place des programmes d'économie drastiques :

Organisation d'un séminaire des directeurs (décembre 2010) :

- ✚ Comment travailler en période de restrictions budgétaires.
- ✚ HPST - la nouvelle loi de modernisation sociale (Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21/7/2009).
- ✚ Evaluations interne et externe.

La direction des ressources humaines a aussi assisté nos directeurs pour mieux gérer leur masse salariale qui représente 63 % de leurs dépenses.

- ✚ Embauches de soignants en début de carrière.
- ✚ Mise en place d'horaires de travail continus.
- ✚ Utilisations de vacances en heures supplémentaires en remplacement d'intérimaires.
- ✚ Mise en place de tutorats dans le cadre de conventions avec des écoles d'aides soignantes et d'infirmières.
- ✚ Financement par la FMS de postes d'auxiliaires de vie.
- ✚ Partage de salariés entre les structures.
- ✚ Financement de VAE pour nos salariés.
- ✚ Renforcement des actions de formation.

Pour ce qui concerne nos relations avec les Conseils généraux d'Ile-de-France, des Alpes maritimes et de Savoie, celles-ci se sont fortement tendues, suite à la suppression des réunions budgétaires contradictoires, remplacées par des mails qui nous fixent des objectifs intenable : des évolutions de budget de l'ordre de 0,5% avec un taux d'inflation 2010 à 2 %, un taux de remplissage imposé de 98 % et un intérêt renforcé sur l'origine géographique de nos candidats « 70% des résidents doivent obligatoirement provenir du département ».

Pour contenir les dépenses, un certain nombre d'actions de mutualisation ont été encouragées :

- ✚ La société SOGERES (restauration) dans les établissements La Colline, Amaraggi et Claude Kelman.
- ✚ La société ELIS (entretien du linge).
- ✚ La société MIDEELIS (achats de protections).
- ✚ La société ANTELOP (nettoyage des locaux).

D'autres prestataires ont été sollicités par la direction des établissements pour signer des contrats cadres permettant ainsi de bénéficier de réductions liées à un volume de chiffre d'affaires plus important.

Grâce à ces nombreuses actions mises en place, nos maisons de retraite ont enregistré des déficits limités, de l'ordre de 322 K€ sur un Compte administratif 2010 global de 18 504 K€ et cela, sans remettre en cause la qualité de la prise en charge et du prendre soin, ni la vie juive (cachierot, célébration des fêtes, ainsi que le respect de la fin de vie) tant souhaitée par les personnes âgées de notre Communauté.

INDICATEURS 2010 EN K€

1) DONNEES RELATIVES AUX RESIDANTS SUR L'ANNEE 2010

Etablissements	Capacité	Nbre de résidents au 31/12/2010	Taux moyen d'occupation	Payants	Aide sociale	% aide sociale
Les Jardins de Marlioz	80	78	96 %	54	24	30,77%
Ignace Fink – La Colline*	176	119	68 %	76	43	36,13%
Amaraggi	80	77	94 %	48	29	37,66%
Claude Kelman	75	71	97 %	41	30	42,25%
Villa Jacob**	38	38	97 %	27	11	28,95%
Moïse Léon**	44	42	99 %	16	26	61,90%
Michel Cahen**	41	41	91 %	0	41	100,00%
SAVS	50	42	93 %	0	42	100,00%
Midi-Hôtel	74	74	100 %	74	0	0 %
TOTAL	658	576		333	243	

*le faible taux d'occupation de la résidence « La Colline » s'explique par le gel de 70 lits lié aux travaux de rénovation.
 **logements.

Etablissements	Age moyen	Hommes	Femmes	GMP*	Résidents Alzheimer	ETP/Résident	Durée séjour en année
Les Jardins de Marlioz	86	24	54	726	37	0,58	2,9
Ignace Fink – La Colline	87	26	87	773	72	0,63	3,18
Amaraggi	87	12	65	776	45	0,60	4,3
Claude Kelman	87	20	51	777	50	0,66	3,1

*Le GMP long séjour est de 800.

2) CHARGES D'EXPLOITATION PAR ETABLISSEMENT

Etablissements	Total 2010 en K€
Les Jardins de Marlioz	3 104
Ignace Fink – La Colline	5 529
Amaraggi	3 819
Claude Kelman	3 449
Villa Jacob	456
Moïse Léon	516
Michel Cahen	1 375
SAVS	256
TOTAUX	18 504

3) EVOLUTION DES CHARGES

Etablissements	Total 2010	Total 2009	Evolution 2009/2010
Les Jardins de Marlioz	3 104	3011	3,09%
Ignace Fink - La Colline	5 529	6 799	-18,68%
Amaraggi	3 819	3614	5,67%
Claude Kelman	3 449	3 375	2,19%
Villa Jacob	456	488	-6,56%
Moïse Léon	516	517	-0,19%
Michel Cahen	1 375	1 303	5,53%
SAVS	256	269	-4,83%
TOTAUX	18 504	19376	-4,50%

Les résultats réalisés ne prennent pas en compte les reprises de déficits des années antérieures qui se montent à 183 K€.

4) CHARGES DE PERSONNEL VERSUS CHARGES D'EXPLOITATION EN K€

Etablissements	Charges d'exploitation 2010	Charges de personnel	%
Les Jardins de Marlioz	3104	2077	67%
Ignace Fink - La Colline	5529	3483	63%
Amaraggi	3819	2428	64%
Claude Kelman	3449	2197	64%
Villa Jacob	456	169	37%
Moïse Léon	516	191	37%
Michel Cahen	1375	800	58%
SAVS	256	220	86%
TOTAUX	18504	11565	63%

5) PRIX DE JOURNEE

Etablissements	Hébergement		Dépendance		
			GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
Les Jardins de Marlioz	66,50		15,69	9,95	4,23
Ignace Fink - La Colline	67,86*	61,68**	13,62	8,64	3,67
Amaraggi	83,84		19,42	12,33	5,22
Claude Kelman	76,30		20,54	13,03	5,53
Foyer-logements	Studio	2 pièces			
Villa Jacob	27,91	33,51			
Moïse Léon	31,83	43,40			
Michel Cahen	99,24				
Service	Prix de journée				
SAVS	18,41				

* Régime particulier

** Régime commun

Le prix de journée est à la charge de nos résidents payants ou des départements pour les personnes admises à l'aide sociale.

En ce qui concerne la dotation de soins, celle-ci, fixée une fois par an, est versée trimestriellement à l'établissement par les ARS

**RESSOURCES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR
ET DU BUREAU DU CHABBATH
2010 en K Euro**

	RESSOURCES	%
<u>SUBVENTIONS</u>		
Claims Conference	761	2,3%
F.M.S.	689	2,1%
La Fondation Rothschild H.B.M.	600	1,8%
CAF (ALT + F.S.L.)	526	1,6%
Ville de Paris	367	1,1%
DDASS + DASES	47	0,1%
SACTA	40	0,1%
F.S.J.U.	30	0,1%
Ministère de la justice et Préfecture de Paris	10	
<u>RESSOURCES PROPRES</u>		
Participation des résidants et usagers	11 465	34,9%
Prix de journée Etablissements sous Tutelles	7 651	23,3%
Dons, Cotisations, Libéralités & Legs	4 847	14,7%
Revenus Mobiliers & Immobiliers	2 170	6,6%
Autres produits	1 956	5,9%
TOTAL RESSOURCES	31 159	94,7%
<u>EXCEDENTS DE DEPENSES</u>		
	1 729	5,3%
TOTAL CHARGES	32 888	100,0%
<u>RESSOURCES ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES</u>		
	19 208	58,4%
<u>RESSOURCES AUTRES</u>		
	11 951	36,3%

**CHARGES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR
ET DU BUREAU DU CHABBATH
2010 en K Euro**

	CHARGES	%
<u>SIEGE ET ETABLISSEMENTS</u>		
ADMINISTRATION ET SERVICES SOCIAUX (dont charges financières y compris dépréciations moins-values latentes)	11 377	34,6%
VESTIAIRE	243	0,7%
HALTE GARDERIE LUDOTHEQUE	596	2,2%
SERVICE DES TUTELLES	413	1,3%
MICHEL CAHEN - FOYER HANDICAPES MENTAUX	1 400	4,1%
S. A. V. S. (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE)	278	0,7%
HOTEL SOCIAL MIDI-HÔTEL	382	1,1%
FOYER-LOGEMENTS MOÏSE LEON (PARIS)	538	1,7%
FOYER-LOGEMENTS VILLA JACOB (NICE)	490	1,6%
EHPAD IGNACE FINK - LA COLLINE (NICE)	5 981	19,4%
EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ (AIX-LES-BAINS)	3 235	9,5%
EHPAD CLAUDE KELMAN (CRETEIL)	3 614	10,7%
EHPAD AMARAGGI (PARIS)	3 968	11,5%
BUREAU DU CHABBATH	373	1,3%
TOTAL CHARGES	32 888	100,0%

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES	19 504	59,3%
AUTRES	13 384	40,7%